

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE 133-14**

Le 26 septembre 2014

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE  
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. — OFFRE DE RÈGLEMENT**

**GOLDMAN, SACHS & CO.**

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition le 29 octobre 2014, à 10 h 30, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Goldman, Sachs & Co., un participant agréé de la Bourse, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à Goldman, Sachs & Co.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.  
Salle du conseil  
800, square Victoria  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)

L'offre de règlement proposée concerne des allégations selon lesquelles Goldman, Sachs & Co. aurait permis l'accès au système de négociation automatisé de la Bourse à certains de ses employés, entre le 1<sup>er</sup> décembre 2005 et le 30 juin 2012, sans avoir obtenu au préalable l'approbation de la Bourse.

Conformément à l'article 4154 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le Comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3516 ou par courriel à l'adresse [flarin@m-x.ca](mailto:flarin@m-x.ca).

Pauline Ascoli  
Vice-présidente, Affaires juridiques (produits dérivés)